

2024/086
DK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 16 octobre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 9 octobre 2024,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Madame Maryline KUCHARSKI donne procuration à Monsieur Emmanuel DONDELA
 - Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
 - Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
 - Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDE
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE était absent.

Madame Catherine WILLE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Remboursement de frais médicaux dans le cadre d'un accident de service

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, expose aux Membres du Conseil Municipal qu'un agent de la Collectivité a avancé des frais médicaux liés à un accident de service pour un montant de 180.00 €.

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article L822-24 ;

Vu le Décret n° 87-602 du 30 juillet 1987,

Vu le Décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992,

Vu l'Arrêté ministériel du 4 août 2004,

Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à établir un mandat administratif à l'article budgétaire 6475 d'un montant de 180,00 € correspondant au remboursement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 18 octobre 2024

